



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 712 155 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
18.10.2006 Bulletin 2006/42

(51) Int Cl.:
A47C 3/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06380022.1**

(22) Date de dépôt: **25.01.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **13.04.2005 ES 200500835 U**

(71) Demandeur: **Eredu, S. Coop.**
20250 Legorreta (Gipuzkoa) (ES)

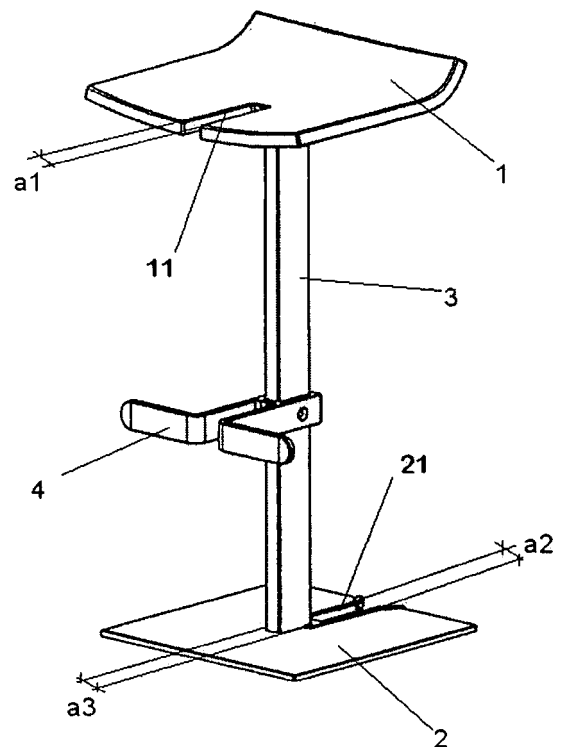
(72) Inventeur: **Olano Jauregui, Juan Carlos**
20250 Legorreta (Gipuzkoa) (ES)

(74) Mandataire: **Urizar Barandiaran, Miguel Angel**
Gordoniz, 22-5
48012 Bilbao (Vizcaya) (ES)

(54) **Tabouret empilable**

(57) Tabouret empilable conçu avec une assise supérieure (1) et un pied inférieur (2) unis entre eux par une colonne (3) où l'assise (1) dispose d'une encoche (11) et l'encoche (21) est sur le pied (2), ces encoches (11), (21) étant disposées à l'opposé et centrées par rapport à la colonne (3), les largeurs (a_1), (a_2) de ces encoches (11), (21) étant capables d'accueillir la colonne (3) de sorte que pour empiler des tabourets, il suffit de loger les extrémités de la colonne (3) de l'un d'entre eux dans l'encoche (11) d'un tabouret suivant et dans l'encoche (21) d'un tabouret précédent, les colonnes (3) étant alors adossées.

Fig. 1a



EP 1 712 155 A1

Description

[0001] Dans l'état actuel de la technique, on connaît des sièges connus comme "tabourets", comme par exemple les dossiers EP1024731, U200400398, U9303489 et même des sièges-tabourets qui sont empilables dont entre autres le modèle d'utilité espagnole U152441.

[0002] L'objet de l'invention est un nouveau tabouret empilable dont la structure particulière permet de l'empiler sur d'autres et d'économiser de l'espace, la pile augmentant légèrement en hauteur et en largeur au fur et à mesure que de nouveaux tabourets y sont ajoutés. Ainsi, quatre ou cinq tabourets par exemple occupent un volume légèrement supérieur au volume occupé par un seul tabouret.

[0003] Le tabouret empilable selon l'invention est fabriqué avec une assise supérieure et un pied inférieur unis entre eux par une colonne qui peut être munie d'un repose-pied et qui présente les caractéristiques suivantes :

a) l'assise dispose d'une encoche et le pied dispose d'une encoche qui en partant de leur bord respectif rejoignent la partie centrale de l'assise et du pied d'où part la colonne qui les relie ;

b) l'encoche de l'assise et l'encoche du pied sont à l'opposé sur le tabouret ;

c) les largeurs (a_1) de l'encoche de l'assise et (a_2) de l'encoche du pied sont identiques et conjuguées avec la largeur (a_3) de la colonne correspondante.

[0004] Avec cette conception, pour empiler des tabourets, il suffit de loger une extrémité de la colonne de l'un d'entre eux dans l'encoche de l'assise du tabouret suivant et l'autre extrémité de la colonne dans l'encoche du pied d'un tabouret précédent, les colonnes se trouvant ainsi adossées.

[0005] L'encoche a été réalisée notamment à partir du bord frontal, l'assise et l'encoche sont sur le bord postérieur du pied, bien que l'objet de l'invention englobe d'autres dispositions des encoches.

[0006] Pour mieux comprendre l'objet de la présente invention, une forme choisie de réalisation pratique a été représentée sur les plans, susceptible de changements accessoires qui ne modifieront pas son fondement.

[0007] La figure 1 représente une vue schématique générale avec deux positions, de face -figure 1a- et postérieure -figure 1b- d'un tabouret empilable selon l'invention pour une configuration avec un repose-pied (4).

[0008] La figure 2 représente une vue schématique générale avec deux positions, de face -figure 2a- et postérieure -figure 2b- d'un tabouret empilable selon l'invention pour une configuration sans repose-pied (4).

[0009] Le fait que le tabouret empilable (4) ait ou n'ait pas de repose-pied n'a aucune influence sur le fonde-

ment de l'invention.

[0010] Un exemple de réalisation pratique non limitatif de la présente invention est décrit ci-après. D'autres modes de réalisation introduisant des changements accessoires sans influence sur son fondement ne sont pas exclus ; la présente invention englobe au contraire toutes ses variantes.

[0011] L'objet de l'invention est un nouveau tabouret empilable muni d'une assise supérieure (1) et d'un pied inférieur (2) unis entre eux par une colonne (3).

[0012] Le fait que le tabouret empilable comporte un repose-pied sur la colonne (3) comme sur les figures 1 a et 1 b ou n'en comporte pas comme sur les figures 2 a et 2 b n'a aucune influence sur les effets de l'invention.

[0013] Conformément à l'invention

- l'assise (1) du tabouret dispose d'une encoche (11).
- le pied (2) du tabouret dispose d'une encoche (21).

[0014] Ces encoches (11), (21) en partant de leur bord respectif rejoignent la partie centrale de l'assise (1) et du pied (2) d'où part la colonne (3) qui les relie.

[0015] L'encoche (11) part notamment du bord frontal de l'assise (1) et l'encoche (21) part du bord supérieur du pied (2), cette disposition n'étant pas limitative.

[0016] Les largeurs (a_1) de l'encoche (11) et (a_2) de l'encoche (21) sont identiques et conjuguées avec la largeur (a_3) de la colonne (3) correspondante sans jeu lors de l'empilement des tabourets.

[0017] Ce dimensionnement conjugué bien que non indispensable est très utile pour éviter des mouvements relatifs des tabourets une fois empilés.

[0018] Dans tous les cas, les largeurs (a_1), (a_2) des encoches doivent correspondre ou être supérieures à la largeur (a_3) des colonnes (3).

[0019] Ainsi, pour empiler des tabourets, selon la figure 1 ou selon la figure 2, il suffit de loger les extrémités de la colonne (3) de l'un d'entre eux dans l'encoche (11) du tabouret suivant et dans l'encoche (21) d'un tabouret précédent, les différentes colonnes (3) étant ainsi adossées.

Revendications

1. Tabouret empilable conçu avec une assise supérieure (1) et un pied inférieur (2) unis entre eux par une colonne (3) où l'assise (1) dispose d'une encoche (11) et le pied (2) dispose d'une encoche (21), ces encoches (11), (21) étant disposées à l'opposé et centrées par rapport à la colonne (3), les largeurs (a_1), (a_2) de ces encoches (11), (21) étant capables d'accueillir la colonne (3) de sorte que pour empiler des tabourets, il suffit de loger les extrémités de la colonne (3) de l'un d'entre eux dans l'encoche (11) d'un tabouret suivant et dans l'encoche (21) d'un tabouret précédent, les colonnes (3) étant alors ados-

sées.

2. Tabouret empilable selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'encoche (11) a été réalisée à partir du bord frontal de l'assise (1) et que l'encoche (21) a été réalisée à partir du bord postérieur du pied (2).

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

Fig. 1a

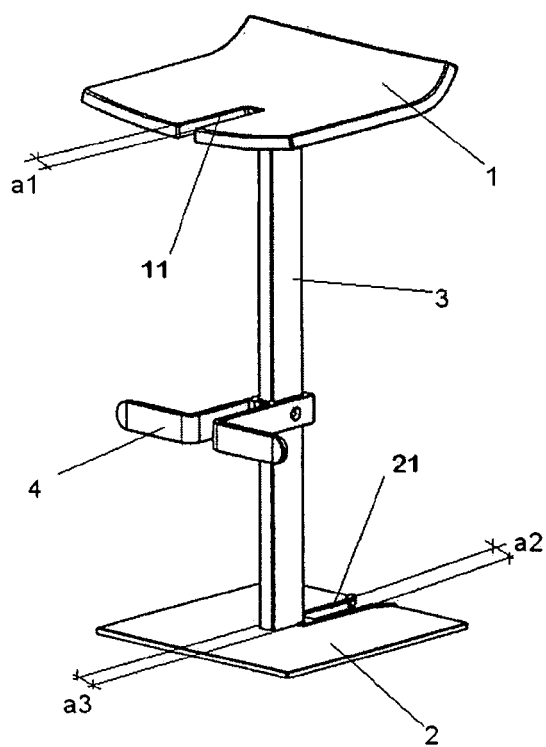


Fig. 1b

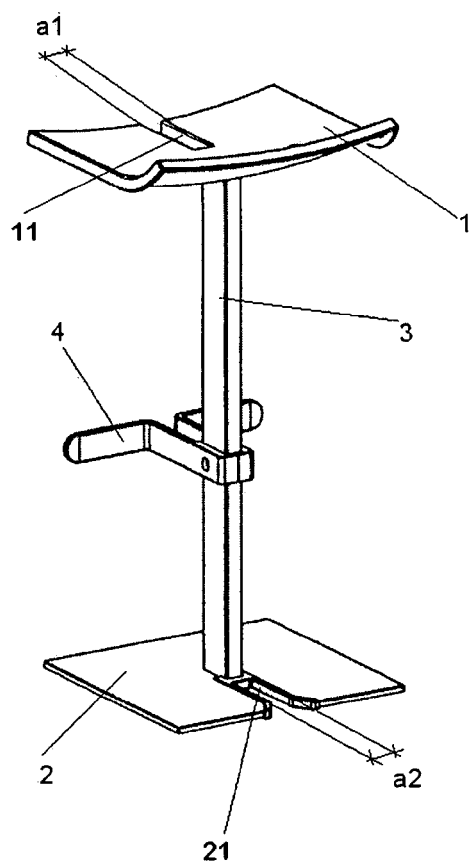


Fig. 2a

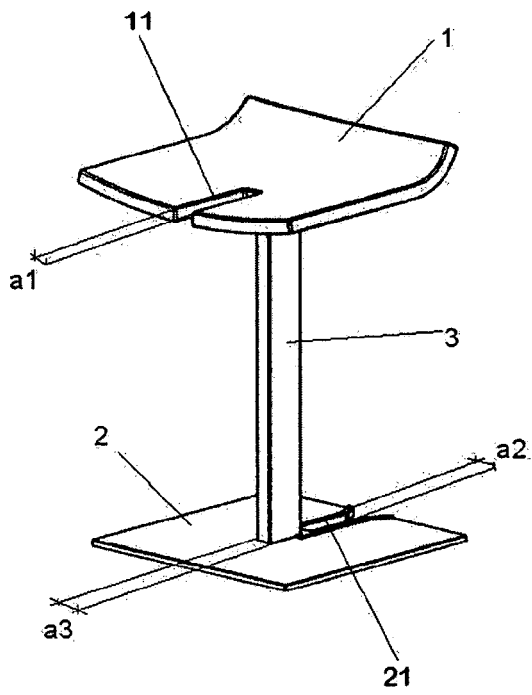
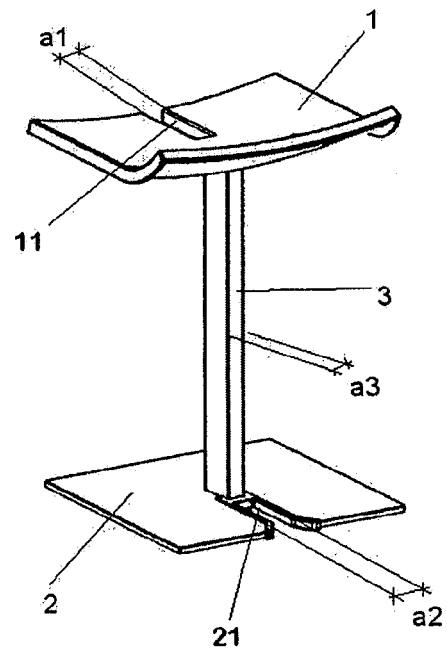


Fig. 2b





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 06 38 0022

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	NL 1 000 801 C1 (KOKKE RUDOLFUS JOHANNES HENDRICUS MARIA) 15 janvier 1997 (1997-01-15) * le document en entier * -----	1,2	INV. A47C3/04
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 14 août 2006	Examineur Amghar, N
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

6

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 38 0022

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-08-2006

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
NL 1000801	C1	15-01-1997	AUCUN

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1024731 A [0001]
- EP U200400398 A [0001]
- EP U9303489 A [0001]
- ES U152441 [0001]